



Réf. Farde e-Assemblées : 2684955

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

**Objet :** Zone de Police.- Subvention EVA.- Montant : 23.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative à l'octroi de certaines subventions;

Considérant l'Arrêté ministériel accordant une subvention de 23.000,00 EUR pour l'année 2024-2025 à la Ville de Bruxelles à titre de soutien à la politique d'égalité des chances au niveau local pour la mise en place d'une cellule EVA (Emergency Victim Assistance) au sein de sa Zone de police.

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale souhaite promouvoir dans toutes ses actions une politique active en matière d'égalité des chances et de diversité et met pour cela des fonds à disposition des communes désireuses de mettre sur pied des initiatives au niveau local en la matière ;

Considérant que par l'intermédiaire de la Ville, tous les documents de la Zone de Police justifiant la subvention ont été envoyé à la Région de Bruxelles-Capitale en date du 16/10/2025;

Considérant que le montant total de 23.000,00 EUR pour l'année 2024-2025 est accordé à la Ville de Bruxelles;

Considérant que ce montant doit être intégralement reversé à la Zone de police;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 23.000,00 EUR pour l'année 2024-2025 à la Ville de Bruxelles à titre de soutien à la politique d'égalité des chances au niveau local pour la mise en place d'une cellule EVA (Emergency Victim Assistance) au sein de sa Zone de police.

Annexes :